

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 29 Novembre 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 7.1, 3.1, 3.2, 1.1.4.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h15.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Karima ROCHDI, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves PRALON.

Procurations de vote :

Mandants : B. GAVIGNET, D. HUOT, T. MORTON.

Mandataires : G. BAULIEU, P. CONTOZ, M. LOYAT.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association SOLIHA AIS

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022	Montant prévu au BP 2018 : 25 000 €
« Subventions aux associations - Habitat »	Montant de l'opération : 7 800 €

Résumé :

L'agence immobilière sociale (SOLIHA AIS) du Doubs sollicite une contribution financière du Grand Besançon au titre de l'exercice 2018. Il est proposé dans le présent rapport d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 7 800€ afin de soutenir l'association dans son activité de gestion des logements conventionnés destinés à loger des ménages à faibles ressources.

I. Contexte

Les agences immobilières à vocation sociale (AIVS) sont des associations de type « loi 1901 ». Elles ont été créées et développées à l'initiative de la FAPIL (Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement) pour loger des personnes défavorisées. Elles ont pour objet principal de gérer des logements appartenant à des propriétaires privés et de les louer à des ménages en difficultés, économiques et sociales.

En 2016, l'AIVS a rejoint le mouvement SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) devenant ainsi SOLIHA AIS. La fédération SOLIHA, quant à elle, est issue de la fusion des mouvements PACT et Habitat et Développement, mouvements associatifs créés en 1942 dont l'objet est de déployer, sur l'ensemble du territoire, un socle commun d'interventions en faveur des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables sur deux axes : le maintien et l'accès dans le logement.

L'AIS du Doubs a été créée le 15 novembre 2000. Elle se situe dans le champ de l'économie sociale et solidaire, c'est une structure d'aide à la gestion locative.

L'AIS est au service :

- des personnes défavorisées à la recherche d'un logement,
- des propriétaires bailleurs de logements conventionnés (propriétaires privés ou communes),
- des partenaires sociaux.

L'AIS propose :

- une gestion locative adaptée,
- la prévention des impayés,
- un suivi social de proximité.

L'AIS gère un parc de 380 logements sur le département du Doubs dont 247 sur le périmètre du Grand Besançon. Le budget de l'AIS en 2018 s'établit à près de 280 000 €. La vente de prestations (honoraires de gestion, rédaction de baux...) représente 43 % de ce budget. Les différentes subventions accordées à l'association (Conseil Départemental, CAF, DDCSPP, CCVM et Grand Besançon) s'élèvent à 159 776 € soit 57 % du budget 2017.

Par ailleurs, SOLIHA AIS DOUBS s'inscrit dans l'ensemble des programmes permettant une offre nouvelle sur l'agglomération (Habitat Spécifique, Logement d'Abord) et dernièrement membre du GCSMS (Groupement regroupant le CCAS, SOLIHA AIS DOUBS, Julienne Javel, ADDSEA et le Centre Hospitalier de Novillars) dans le cadre du dispositif « Un chez soi d'abord ».

II. Contribution proposée

Le Grand Besançon, compétent en matière d'équilibre social de l'habitat sur son territoire, est sollicité pour soutenir le fonctionnement de cette association qui contribue à la mise en œuvre de son Programme local de l'Habitat (PLH). Il est donc proposé d'accorder une subvention d'un montant de 7 800 € est donc accordée à SOLIHA AIS au titre de son activité pour l'exercice 2018.

M. F. TAILLARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 7 800 € à SOLIHA AIS au titre de l'exercice 2018.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 07 DEC. 2018



Contrôle de légalité